

SECTEUR ASSOCIATIF

Comment faire grève ?



**Même dans les associations, le droit de grève existe :
quelques conseils pour le faire respecter !**

Lorsque des syndicats appellent à la grève, **tout-e salarié-e peut s'associer à ce mouvement de grève**, même si aucune revendication spécifique à l'association n'a été formulée, et même si le/la salarié-e est seul-e à suivre ce mot d'ordre dans l'association.

- ✓ Pas besoin d'être syndiqué-e pour faire grève !
- ✓ Faire grève est un droit constitutionnel : les employeurs ne peuvent pas empêcher leurs salarié-es de faire grève.
- ✓ Aucune sanction ne peut être appliquée à un-e salarié-e gréviste. Les sanctions ou les licenciements pour grève seraient automatiquement déclarés nuls par les tribunaux !
- ✓ Il n'y a aucune obligation de prévenir son employeur à l'avance. Il est possible de l'informer le jour-même, voire d'attendre qu'il interroge sur le motif de l'absence.
- ✓ On peut faire grève pour la durée que l'on veut : une heure, une demi-journée, une journée... Les heures de grève seront déduites du salaire, mais le motif "grève" ne peut pas être mentionné par l'employeur sur la fiche de paie.
- ✓ Les employeurs devraient être solidaires des salarié-es qui se mobilisent pour la survie du secteur associatif : exigeons le maintien des salaires pendant les jours de grève !

ON BLOQUE TOUT !

- Nous sommes près de 2 millions de salarié-es associatives réparties dans plus de 150 000 associations employeuses : si nous arrêtons de travailler, nous aurons un impact massif sur la société
- Faire grève, c'est aussi se libérer du temps pour s'organiser : se parler de la situation politique entre collègues, se rencontrer entre salarié-es qui partageons les mêmes vécus, participer aux assemblées générales

SECTEUR ASSOCIATIF

Pourquoi faire grève ?

**pas d'économies
sur nos vies !**

Depuis le 10 septembre 2025, ASSO-Solidaires appelle à la grève et au soutien du mouvement « Bloquons tout » qui exprime la colère sociale multiforme et grandissante face aux politiques budgétaires austéritaires.

Dans le secteur associatif, nous **salarié-es subissons déjà des conditions de travail dégradées** : bas salaires, instabilité et turnover, contrats précaires, heures supplémentaires non rémunérées, débordements de la fiche de poste lorsqu'elle existe, etc. Les licenciements se multiplient, c'est un plan social déguisé qui est à l'œuvre. **L'austérité détruit nos emplois**, détériore nos conditions de travail ainsi que la vie quotidienne des millions d'usager-es des associations.

En 2024, **1 170 associations ont vu leur survie menacée et 489 ont disparu**. En 2025, les budgets des collectivités territoriales, qui bénéficient en partie aux associations, ont été amputés de 2,2 milliards d'euros. Pour 2026, le projet de budget prévoit d'augmenter la saignée en retirant 5,3 milliards aux territoires, sans compter les coupes budgétaires de ministères comme celui de la culture.

ASSO-Solidaires est un syndicat qui lutte pour une transformation sociale. Nous souhaitons nous organiser collectivement pour **défendre nos emplois, améliorer nos conditions de travail et assurer la survie d'un secteur qui compense souvent les ravages des politiques néolibérales**.

Nous revendiquons :

- **La suppression du budget d'austérité, le renforcement du budget de l'État, des collectivités locales et des services publics dont nous pallions la destruction**
- **Un financement des associations à la hauteur des besoins sociaux auxquels elles répondent, avec une juste rémunération des professionnel-les de ces structures**
- **L'augmentation des salaires dans le public comme dans le privé et le SMIC à 2000 euros nets**
- **L'abrogation de la réforme des retraites et le retour à une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.**

Vous avez des questions sur vos droits ? des difficultés dans votre asso ?
envie de rejoindre la mobilisation ?

Contactez le syndicat Asso en Gironde : asso33@mailo.com

elle

ASSO
Union
syndicale
Solidaires